



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Aide aux associations au titre de l'enveloppe de soutien à la vie associative

**Visa de la commune accueillant
les activités de l'association**

Montant de subvention proposé :

Nom, prénom, qualité :

Cachet :

L'ASSOCIATION :

NOM :

ADRESSE :

Code Postal : _ _ _ _ Ville :

SIRET :

L'existence d'un n° SIRET est indispensable au versement de la subvention. Il peut être obtenu en faisant la demande à l'adresse suivante : www.insee.fr/fr/information/1972045

LE REPRESENTANT LEGAL :

Nom / prénom :

Fonction :

Coordonnées :

Tél :

Adresse électronique :

PROJET – OBJET DE LA DEMANDE :

Extrait de la délibération de la CC du Canton d'Erstein n°2019-033 du 03/04/2019 :

Enveloppe de soutien à la vie associative :

Afin de soutenir les associations en complémentarité des interventions des communes et sans que la CCCE ne se substitue aux communes dans la gestion de la vie associative, le dispositif suivant est proposé (en sus des dispositifs déjà existants) :

- *Mise à disposition d'une enveloppe de 2 000 €/an/commune, soit un budget global de 56 000 €/an*
- *Pas de nécessité de participation financière communale*
- *L'attribution de cette enveloppe est sur avis de la commune*
- *Pour des actions de petit investissement ou de fonctionnement (manifestation, ...)*
- *L'enveloppe peut être scindée pour attribution de subventions à plusieurs associations sur une année*
- *Pas de possibilité de report de l'enveloppe d'une année sur l'autre*
- *Les demandes sont formulées auprès de la CCCE, qui, sur avis du Maire et décision conforme du conseil communautaire, verse les subventions directement aux associations bénéficiaires.*

Intitulé du projet :

.....
.....

Objectifs :

Description :

Année de réalisation :

Plan de financement :

| DEPENSES | Montants en € | FINANCEMENTS | Montants en € |
|--------------|---------------|---------------------------|---------------|
| | | Autofinancement | |
| | | Subventions sollicitées : | |
| | | - Commune | |
| | | - CC Canton Erstein | |
| | | - Autres (précisez) : | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | Emprunt | |
| TOTAL | | TOTAL | |

A NOTER :

- Les subventions publiques ne peuvent excéder 80% du montant total HT de l'opération ;
- Le bénévolat n'est pas valorisable dans le plan de financement. Seules les dépenses notées aux devis seront prises en compte dans le calcul de la subvention

LISTE DES PIECES A JOINDRE (indispensables à l'instruction du dossier)

1. Dossier dûment complété, daté, signé par le demandeur **et visé par la commune accueillant les activités**
2. Relevé d'identité bancaire ou postal.
3. Dernier bilan financier de l'association
4. Ensemble des devis relatifs à l'opération

PIECE A JOINDRE DANS LES 6 MOIS SUIVANT LA FIN DE L'OPERATION (indispensables au versement de la subvention) :

1. Le compte-rendu financier de l'opération (cf. modèle en annexe 1)
2. La copie de l'ensemble des factures acquittées

Je soussigné, en qualité de représentant légal de l'association, certifie :

- **Que le projet objet de la présente demande de subvention ne débutera pas avant la réception de l'accusé de réception du dossier, envoyé par les services de la CCCE une fois celui-ci considéré comme complet ;**
- L'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

Cachet :

Date :

Signature :

ANNEXE 1

COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'OPERATION

Nom de l'association :

| DEPENSES | Montants en € | FINANCEMENTS | Montants en € |
|--------------|---------------|------------------------|---------------|
| | | Autofinancement | |
| | | Subventions obtenues : | |
| | | - Commune | |
| | | - CC Canton Erstein | |
| | | - Autres (précisez) : | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | Emprunt obtenu | |
| TOTAL | | TOTAL | |

Durée d'amortissement¹ :

Le cas échéant, montant de l'emprunt contracté pour l'équipement :

Durée de remboursement :

Je soussigné, en qualité de

certifie exact les éléments financiers figurant sur ce document.

A, le

¹ Tout bien (ex : matériel, mobilier, ...) acquis pour une valeur unitaire supérieure à 500 € doit être amorti.